



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt et deux, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/07/2022

Présents : BENARD Carmen, SEGUIN Gaël, NOËL Christine, FREDERIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : LALIDA Patrick

Secrétaire de séance : COUVRY Anthony

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune

Monsieur COUVRY Anthony est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Le Maire, demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le point concernant la rétrocession d'une partie du domaine à deux particuliers soit rajouté. Une délibération avait déjà été prise en début d'année mais cette dernière à besoin d'être modifiée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité qu'une nouvelle délibération soit prise afin de clôturer ce dossier qui est en latence depuis 2020. La délibération portera le numéro 5.

1- Contrat de remplacement à l'école pour la période estivale :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de recruter une personne du 1er au 26 août 2022 pour faire face à la période estivale ;

Cette personne sera recrutée sur un emploi non permanent, à temps non complet et à raison de 5 heures hebdomadaires.

La personne sera rémunérée sur l'échelon 1 de l'échelle C1 du grade du recrutement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de créer un emploi non permanent pour besoin occasionnel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée hebdomadaire de 5h du 1^{er} août au 26 août 2022.

2- Revalorisation des tarifs de la cantine scolaire :

Madame le Maire propose une augmentation des tarifs pour la cantine et la garderie.

	2021/2022	2022/2023
Cantine enfants	2,20 €	2,40 €
Cantine adulte	4,71 €	4,90 €
Garderie matin 7h20/8h50	1,41 €	1,45 €
Garderie matin 8h20/8h50	0,70 €	0,75 €
Garderie soir 16h30/18h30	1,71 €	1,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention :

- approuve l'augmentation tarifaire,
- prévoit une pénalité de 10 € pour les personnes récupérant leurs enfants en retard à la garderie

3- Délibération pour mise en place de l'investissement pour l'achat de matériel inférieur à 300 euros :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour imputer en section d'investissement l'acquisition d'un pistolet à peinture d'un montant de 287,90 €, l'achat d'un climatiseur mobile pour un montant de 189,90 €, l'achat d'un onduleur mairie d'un montant de 208,08 €, l'achat d'une ponceuse pour un montant de 140,41 €, ce compte tenu de leur faible valeur unitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Au vu de la durée de vie de ces matériels d'imputer ces dépenses en section d'investissement.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

4- Achat de mobilier pour la cantine scolaire :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la cantine scolaire doit se mettre en conformité par rapport au contrôle qui a été effectué. Le Conseil Municipal s'accorde sur le fait qu'il est nécessaire d'investir pour que le matériel soit remplacé en cas de besoin afin de se mettre en conformité.

5- Proposition de la mise en place de la taxe foncière pour les nouvelles constructions et taxe d'habitation pour les logements :

Madame Le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il existe une possibilité de faire une optimisation des recettes fiscales en limitant l'exonération de 2 ans de taxe foncière bâtie sur les construction nouvelle à usage d'habitation ainsi que sur la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette possibilité est faite pour les collectivités afin de pallier aux fortes augmentations importantes sur certains postes comme par exemple les dépenses énergétiques, l'alimentaires, le carburant...

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la mise en place de ce dispositif.

6- Questions diverses :

a- Mise en place de store banne à l'école suite aux fortes chaleurs :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande lui a été faite par l'école pour voir la faisabilité de mettre en place des stores bannes pour les fortes chaleurs. Le Conseil Municipal n'est pas contre cette demande, les membres signalent qu'une demande antérieure de ce type avait été faite mais a été refusée par les bâtiments de France. Nous allons nous rapprocher des services de l'urbanisme afin de voir quelle option nous pouvons mettre en place.

b- Modification du tableau d'affichage sous l'ancienne Mairie en affichage libre

Madame Le Maire, propose que le tableau d'affichage qui se trouve au niveau de l'ancienne Mairie soit laissé en libre accès pour les associations qui souhaiteraient communiquer sur leurs activités. Le Conseil Municipal n'y voit aucun inconvénient.

c- Ancien appartement de la Mairie mis à disposition à l'école pour faire une réserve.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande lui a été faite afin que l'ancien appartement en dessus de l'école soit utilisé en réserve afin de mettre les denrées non périssables dans un autre lieu de stockage car les cuisines manquent de places. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité avec cette demande, il est même proposé que cet appartement puisse être utilisé comme salle de vestiaire pour les employés.

d- Point sur l'avancé des travaux de la RD148

Monsieur Gaël SEGUIN, Adjoint, informe l'ensemble du Conseil Municipal sur les travaux de la RD 148, dans l'ensemble les travaux avancent bien, il y aura sans doute un peu de retard par rapport à la fibre. Des poteaux qui ont été installés devront être enlevés créant ainsi un peu de retard.

e- Point suite à la réunion des écoles

Madame Nathalie JASMIN, Adjointe, informe l'ensemble du Conseil Municipal des effectifs des classes pour la rentrée 2022/2023

Il y aura 25 maternelles (PS, GS, MS), 25 CP, CE1, CE2 et 18 CM1, CM2.

Au vu du nombre d'enfant il n'y aura pas de classe de toute petite section qui sera ouverte. Elle informe également de la remise en place d'un seul service pour la cantine.

Il y a eu également des achats de livres pour la bibliothèque avec la subvention qui avait été allouée à l'école. Une demande est faite également par les institutrices car les tablettes qui sont mises à disposition à l'école sont devenues obsolètes, les mises à jour ne peuvent plus être faites. Il en est de même avec un des ordinateurs de l'école. Monsieur Paulo DA COSTA va demander à l'ATD16 de nous faire parvenir un devis. Une demande est également faite pour mettre en place un tableau numérique.

f- Information concernant la fermeture de la Mairie pendant la période estivale

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie sera fermée du 12 août au 26 août 2022.

Autres points :

Des personnes nous ont signalé que des sacs poubelles noires avaient été déposés près des anciennes pistes. Nous informons les administrés que les poubelles sont collectées malgré les travaux qui sont en cours sur la RD148. Les déchetteries sont également à disposition. Le pouvoir de police du Maire pourra être utilisé afin de verbaliser les personnes dépositaires de déchets sur la voie publique.

Une demande a été faite afin que la commune installe un panneau « Impasse du Moulin », car ce n'est pas matérialisé et cela engendre des problèmes au niveau de la distribution des plis de la Poste.

Les bennes à verre de la commune sont pleines, une demande a été faite auprès de CALITOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Prochain Conseil Municipal le 25 juillet 2022 à 18h30

CM DU 27.06.2022

Le Maire,
Carmen BERNARD

